

PSF 2021

ANNEXES

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
Annexe 1	3
Pratique des jeunes	3
Annexe 2	7
Equipements et aménagement des sites de pratique	7
Annexe 3	9
Emploi et professionnalisation	9
Annexe 4	14
Ultramarins	14
Annexe 5	17
TOKYO-VAIRES-PARIS	17
Annexe 6	20
Paracanoë / Handikayak	20
Annexe 7	22
Lutte contre les Violences	22
ANNEXE 8	25
Codes pour le dépôt de demande de subvention CompteAsso	25

Annexe 1

Pratique des jeunes

I. Introduction :

Le développement de la pratique des sports de pagaie chez les jeunes âgés de moins de 14 ans (U14) fait partie des priorités du projet fédéral 2021-2024. Cet objectif fait écho aux politiques publiques portées par le ministère chargé des sports visant à favoriser l'accès à la pratique du sport chez les jeunes de moins de 14 ans et notamment les filles, à renforcer le rôle éducatif du sport ainsi que la place du sport à l'école.

Les actions menées en faveur de ce public et pouvant bénéficier d'un financement dans le cadre du PSF peuvent être portées par les clubs, les Comités Départementaux (CDCK) et les Comités Régionaux (CRCK).

Par ailleurs, les actions menées en faveur du développement de « l'aisance aquatique »¹ seront soutenues dans le cadre des financements des Projets Sportifs Territoriaux.

II. Objectifs du projet fédéral 2021 – 2024

A. Contexte Fédéral

Dans un contexte sociétal où la pratique du sport chez les jeunes est en baisse, la FFCK connaît elle aussi une baisse de 5% à 8%² par an du nombre de licencié.es permanents chez les moins de 14 ans.

Le constat d'un manque d'animations destinées aux jeunes débutants (niveaux Pagaies Couleurs Blanche et Jaune) a conduit à la création en 2021 de la l'animation Mini-Pag. L'objectif principal est d'aider les clubs et les CDCK à fidéliser ce public en créant une échéance autour de laquelle peuvent s'articuler des projets de clubs ou inter-clubs, la perspective pour ces jeunes débutant.es de vivre une expérience collective, valorisante et motivante. A cela s'ajoute une attention particulière portée sur la nécessité d'offrir aux moins de 14 ans la possibilité de naviguer avec du matériel adapté.

¹L'Aisance aquatique se définit comme une « expérience positive de l'eau qui fonde la capacité d'agir de façon adaptée dans une diversité de situations rencontrées en milieu aquatique ».

²Cumul des Licences canoë+ jeune et licences canoë+ famille dans les catégories poussins, benjamins et minimes entre 2016 et 2020.

B. Objectifs sur l'olympiade

L'objectif principal est d'augmenter le nombre de pratiquant.es chez les jeunes âgés de moins de 14 ans, et de fidéliser les jeunes licencié.es en aidant les clubs et les CDCK à adapter l'offre de pratique aux spécificités de ce public dans le cadre de la pratique licenciée ou de la pratique scolaire.

III. Priorités fédérales en 2021 :

A. Priorité 1

Augmentation de la pratique des jeunes U14.

Il s'agit de toute action visant à développer les écoles de pagaies³. Ces actions sont portées par les clubs.

Exemples d'actions :

- « Journées portes ouvertes à destination des moins de 14 ans » : Les portes du club sont ouvertes les 4 week-ends de septembre pour faire découvrir les sports de pagaie aux jeunes. L'aide financière peut aider aux charges relatives à l'encadrement professionnel⁴, à l'achat de matériel adapté, aux assurances (titre 1 jour), à l'achat de goûters, etc...
- « Parrainage » : Un.e jeune licencié.e du club invite un.e ami.e à découvrir les sports de pagaie. L'aide financière peut aider aux charges relatives à l'encadrement professionnel, à l'achat d'une dotation vestimentaire permettant l'identification de l'appartenance à l'école de pagaie du club, à l'achat de récompenses pour les jeunes, à la prise en charge partielle de la cotisation du parrain et/ou du « filleul » ou de la « filleule ».
- « Phase hivernale » : Achats de matériels et équipements permettant de proposer des activités adaptées aux jeunes de moins de 14 ans durant l'hiver. Il s'agit, malgré des conditions climatiques défavorables à la pratique d'une activité nautique, de développer des activités permettant de maintenir les jeunes dans une activité physique, de développer des savoirs faire et des savoirs être utiles à la progression dans les sports de pagaie, et de prendre du plaisir. Exemple : Achat de C10 (on pagaie bien couvert sans se mouiller) / Achat de bateaux adaptés à la pratique en piscine / Mise en place d'un « street work out » dans l'enceinte du club.

³La commission nationale Mini-Pag définit le terme « école de Pagaies » comme le moment de l'apprentissage qui va du premier coup de pagaie jusqu'à l'obtention du niveau Pagaie Couleur verte.

⁴ Dans le cadre du PSF, la prise en compte de charges relatives à l'encadrement professionnel est restreinte aux salarié.es ne bénéficiant pas d'aide à l'emploi. Le montant des charges de personnel doit être représentatif du temps de travail effectivement consacré à la préparation et à l'encadrement de l'action.

B. Priorité 2

L'animation Mini-Pag⁵.

Dans le cadre du PSF, les comités organisateurs des finalités nationales mini-pag 2021 sont éligibles à une aide financière pour la mise en place de cet événement destiné aux jeunes de moins de 14 ans.

Les clubs et autres comités départementaux peuvent également proposer des actions dans le cadre de l'animation mini-pag : il peut s'agir d'actions organisées sur les territoires ou de la participation à l'animation nationale Mini-Pag.

L'aide financière peut aider aux charges relatives à l'encadrement professionnel, à l'achat de matériel adapté, à l'achat de goûters, à l'achat d'une dotation vestimentaire, à l'achat de récompenses, au déplacement des équipes départementales, etc... .

C. Priorité 3

Achat de matériel spécifique adapté aux moins de 14 ans.

La mise en place au sein d'un club ou au niveau d'un territoire, d'un projet de développement de la pratique des jeunes nécessitant l'achat ou le renouvellement de matériel de navigation et d'équipements adaptés aux jeunes de moins de 14 ans peut bénéficier d'une aide financière dans le cadre du PSF.

Le matériel présenté dans cette action doit être exclusivement du matériel spécifique à la pratique des jeunes de moins de 14 ans, en joignant la fiche technique du matériel identifié et les détails concernant les jeunes auxquels il s'adresse (nombre, âge, niveau de pratique). Sans cette précision, les clubs pourraient ne pas être éligible à cette action. Par ailleurs, une priorité sera donnée aux actions concernant les bateaux et pagaies permettant une spécialisation disciplinaire.

Les demandes de financement relatives à cette priorité seront instruites au niveau national dans le cadre d'une enveloppe dédiée et d'un montant de 100 000€.

D. Priorité 4

La pratique scolaire

Toutes les actions visant à développer les sports de pagaie en milieu scolaire peuvent bénéficier d'une aide financière dans le cadre du PSF. Ces actions sont portées par les clubs.

Exemples d'actions :

- « Planète Kayak® » : Le dispositif Planète Kayak® et les outils qu'il propose permettent à un club de faire découvrir les sports de pagaie aux élèves dans le cadre de leurs activités scolaires (sur le temps scolaire). Il s'agit d'une action ponctuelle de promotion et de découverte des sports de pagaie visant à

⁵ Animation Mini-Pag : manifestation fédérale sans classement avec comme public des licenciées U14 titulaires d'un titre 3 mois ou 1an et un niveau de pratique inférieur au niveau Pagaie Couleur verte.

motiver de nouveaux établissements et/ou de nouveaux enseignants à proposer des sports de pagaie à leurs élèves.

- « Section Sportive Scolaire » : Toute action visant à créer ou à développer une section sportive scolaire en augmentant le nombre d'heures de pratique, le nombre d'élèves, en améliorant les conditions de pratique via l'achat de matériel, etc... .

L'aide financière peut aider aux charges relatives à l'encadrement professionnel, à l'achat de matériel adapté, à l'achat de matériel pédagogique, à l'achat de récompenses, etc... .

NB : Pour toutes les actions qui comprennent l'acquisition de matériels spécifiques à la pratique des jeunes, il sera demandé à la structure qui dépose la demande de décrire de façon précise de quels matériels il s'agit (marque, modèle, taille, etc...), et de justifier en quoi ce matériel est adapté au public ciblé par l'action.

IV. Indicateurs d'évaluation

. Augmentation du nombre de licencié.es permanent.es U14 en pourcentage.

. Quota de filles concernées en pourcentage.

. Nombre de diplômes Pagaies Couleurs délivrés.

. Nombre de jeunes participants aux animations Mini-Pag.

. Nombre d'actions destinées aux moins de 14 ans.

(Ex : Nombre de sorties clubs avec au moins 5 U14 ; Nombre de séances proposées aux U14 durant les vacances scolaires ; Nombre de journées dédiées aux animations U14).

. Quantité de matériel dédié aux U14 (bateaux, pagaies, gilets, jupes, etc...).

. Nombre de clubs concernés par les actions U14.

. Nombre d'élèves concernés dans le cadre de la pratique scolaire.

. Nombre d'établissements concernés.

. Nombre de formations d'enseignants.

V. Perspectives

Dans la continuité de la mise en place de la commission nationale Mini-Pag en 2020, les politiques sportives dédiées aux jeunes pratiquants visent à augmenter de manière significative le nombre de pratiquants âgés de moins de 14 ans. Un effort particulier doit être fait sur la pratique des jeunes filles, avec l'objectif d'atteindre la parité en 2024. 2021, première année de l'olympiade, fixe un cadre général et impulse la mise en place d'actions spécifiques qui seront à affiner chaque année pour répondre de manière précise aux besoins des jeunes et des structures qui les accueillent.

Annexe 2

Equipements et aménagement des sites de pratique

I. Introduction :

Les équipements forment la spécialisation de l'ensemble de nos terrains de jeux. Ainsi, une enveloppe PSF peut être sollicitée pour moderniser les accès à l'eau (embarquement/débarquement, accessibles au public handi), développer la pratique pour tous et pour l'accès au haut niveau (stades de kayak polo, câblage de bassin de slalom, lignes d'eau de sprint...), ou encore mettre en place des sentiers nautiques® (supports de communication, ingénierie...) dans une logique d'économie sociale et solidaire.

II. Objectifs du projet fédéral 2021 – 2024

A. Contexte Fédéral et Objectifs sur l'olympiade

Le projet fédéral pour l'olympiade 2021/2024 est de structurer 100 **Sentiers Nautiques®** sur l'ensemble du territoire. Ces Sentiers doivent répondre à des critères de qualité en terme d'accueil du public et de navigabilité de parcours. Ils reposent sur la découverte, ainsi, les **actions d'éducation à l'environnement** sont une étape ou un parallèle que les clubs peuvent développer pour intégrer les enjeux du développement durable dans l'ensemble de nos pratiques.

Les sites de pratiques doivent également proposer **des aménagements de qualité**, afin de préserver la qualité des milieux : les projets d'équipements annexes à un stade de polo, un stade d'eau vive ou d'eau calme (câblage ou lignes d'eau), les embarquements/débarquements peuvent être intégrés à la demande PSF.

III. Priorités fédérales en 2021 :

A. Priorité 1

Création de Sentier Nautique® :

- Embarquement-débarquement
- Etat des lieux des franchissabilités
- Création des contenus pédagogiques
- Mise en forme graphique

B. Priorité 2

Menus aménagements : Le petit matériel pour équiper un parcours de slalom, un stade de kayak polo ou des lignes d'un stade d'eau calme sont éligibles, s'ils s'intègrent dans le plan de développement du club.

Attention, les gros aménagement (enrochements, création d'une rivière d'eau vive, bases nautiques), ne sont pas pris en charge dans le cadre du PSF. Il est cependant important de lister l'ensemble de ces projets « lourds » pour pouvoir effectuer une planification pour la recherche de financements tiers.

IV. Indicateurs d'évaluation

A. Indicateurs fixés par l'ANS

Dans certains cas, l'ANS dans la note de cadrage fixe des objectifs précis et donc des critères d'évaluation.

B. Indicateurs fixés par la FFCK

Mise en place du Sentier Nautique® en 2021 pour une mise en œuvre dès 2022.

Objectif : augmentation du nombre de licenciés au sein des structures

Mise en place d'équipements pour la découverte des disciplines de haut niveau : câblage de stades de slalom, lignes d'eau pour la course en ligne, aménagement de terrains de polo...

V. Perspectives

Créer un réseau de Sentiers Nautiques® dense et opérationnel en 2024, avec des offres dans tous les départements français, afin de créer une véritable offre écotouristique qualitative portée par des structures FFCK.

Annexe 3

Emploi et professionnalisation

I. Introduction :

La FFCK mène une politique de développement des sports de pagaie qui s'appuie sur un effort de professionnalisation des structures membres. Cette note a pour objectif d'explicitier la stratégie fédérale en matière d'emploi et de professionnalisation du réseau.

Les moyens alloués au titre des projets sportifs territoriaux permettant de soutenir notre politique de développement sont précisés dans la note n°2021-DFT-01 « *Politique de l'Agence en faveur des projets sportifs territoriaux (PST) pour l'année 2021* » diffusée par l'Agence Nationale du Sport.

58,7 millions d'euros sont fléchés pour soutenir la professionnalisation du mouvement sportif (emploi et apprentissage). Ces crédits régionalisés gérés par les délégués territoriaux de l'Agence Nationale du Sport en poste dans les services déconcentrés de l'État en charge du sport sont répartis comme suit :

- 15,2 M€ pour les crédits engagés antérieurement,
- 21 M€ pour dédiés notamment au paiement de la première année des emplois qui seront créés en 2021, des avenants aux conventions pluriannuelles en cours ou des 51 postes d'ESQ territoriaux para-sport créés en 2021
- 500 000 € pour les aides ponctuelles à l'emploi,
- 20 M€ dans le cadre du plan « #1 jeune 1 solution » déployé au sein du plan France Relance ;
- 2 M€ pour les aides ponctuelles à l'apprentissage.

Les fédérations ayant la possibilité de déposer un avis sur chaque dossier, nous souhaitons mobiliser les comités régionaux pour la rédaction de cet avis présenté en conférence des financeurs. Ce fonctionnement contribue à davantage de cohérence et de complémentarité entre les projets sportifs territoriaux (PST) et les projets sportifs fédéraux (PSF).

II. Objectifs du projet fédéral 2021 – 2024

A. Contexte Fédéral

Une étude réalisée en 2018 nous permet d'avoir une vision précise de la structuration de nos structures membres.

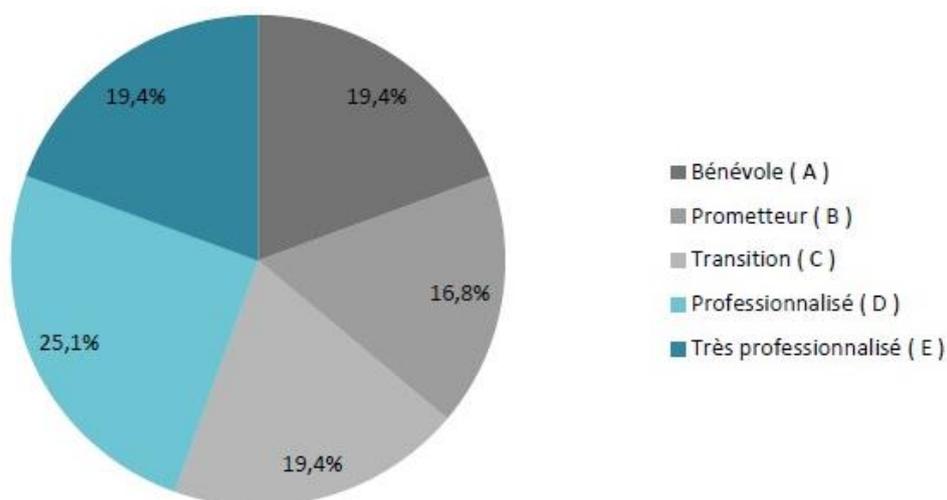
Aujourd'hui, 1 000 emplois sont recensés au sein de nos 750 structures membres : 62 % sont à temps plein. Les salariés à temps partiel représentent 38 % des emplois.

Les missions confiées s'organisent autour de 3 grandes thématiques :

- Encadrement de groupes dans le cadre associatif,
- Missions de développement associatif,
- Accueil et encadrement de publics touristiques.

Nous identifions 5 profils de structures sur la base de critères tels que le budget annuel, le nombre de licenciés, le nombre de titres temporaires, le nombre de compétiteurs, le niveau de compétition.

Répartition des structures membres selon leur profil :



B. Objectifs sur l'olympiade

Plusieurs objectifs et enjeux ont été formalisés pour l'olympiade en cours :

1- Maintenir les emplois déjà existants au sein du réseau FFCK et soutenir les employeurs fragilisés par la crise sanitaire.

Les restrictions sanitaires liées à l'épidémie de Covid19 ont impacté fortement et durablement les structures employeurs de notre fédération.

La perte importante de revenus liés à l'absence puis à la diminution de publics scolaires, aux fermetures des établissements couverts et notamment des piscines, aux mesures de confinement puis de couvre-feu, ont mis en péril une partie des emplois de notre réseau.

Notre volonté est de limiter au maximum les licenciements pour motifs économiques ainsi que les non-reconductions de contrats au sein de notre réseau.

2- Accompagner les structures dans la création d'emplois pérennes.

Les structures identifiées comme « clubs prometteurs » ou « clubs en transition » ont besoin d'un accompagnement dans la création d'emplois. Cet accompagnement peut prendre plusieurs formes :

- Une structuration et une formalisation du projet de la structure : pour cela nous suggérons de faire appel à l'accompagnement proposé dans le cadre DLA sport.
- L'accompagnement humain dans la mise en œuvre des projets notamment via les CTR et les agents salariés dans les instances déconcentrées de notre fédération.
- L'accompagnement juridique de la FFCK, notamment via du conseil et de la mise à disposition de contrats types. En complément, nous proposons une offre d'adhésion groupée au CoSMoS plus en mesure de répondre rapidement et efficacement aux sollicitations des structures membres.
- L'accompagnement financier est souvent nécessaire pour permettre à nos structures de passer d'un fonctionnement totalement bénévole à une fonction « employeur ». Nous accompagnons les structures dans la recherche de financements spécifiques et dans la mise en place d'actions rémunératrices permettant de pérenniser le ou les emplois créés.

3- Orienter les structures vers la recherche de financements.

L'enquête réalisée par la FFCK en 2018 montre que la corrélation entre les aides publiques et l'évolution du nombre d'emplois est nettement plus forte que la corrélation entre le budget des clubs et l'emploi. La majorité des études réalisées les dernières années sur l'emploi sportif montrent que la création d'emplois dans les structures associatives reste fortement dépendante des subventions publiques qui agissent comme un levier fort dans la création de nouveaux postes.

De par leurs implantations territoriales et la présence de Cadres Techniques Régionaux, les CRCK jouent un rôle majeur dans l'accompagnement des structures dans la recherche de financements pour l'emploi (financement d'Etat et financements régionaux). Ils sont accompagnés par les services du siège fédéral.

4- Accompagner les structures vers la stabilisation et le développement des emplois.

L'accompagnement des structures passe par différents dispositifs, l'accompagnement des employeurs d'une part et la montée en compétences des salariés responsables de structures d'autre part.

Un travail d'accompagnement des employeurs est indispensable. Cela passe par un soutien à la fonction employeur sous toutes ces facettes : sociale, juridique, financière et humaine.

Pour répondre à ces enjeux, une boîte à outils du dirigeant contenant plusieurs centaines de fiches est disponible et mise à jour régulièrement en fonction de l'actualité sociale.

La structuration d'une offre de formation à destination des dirigeants est également en cours de construction. Une première étape a été organisée fin 2020 avec la mise en place d'une vingtaine de webinaires à destination des dirigeants.

En parallèle, nous travaillons sur une montée en compétences des responsables salariés des structures membres. Nous proposons notamment une formation au DESJEPS ASEC « direction de structure et de projet » ouvert spécifiquement pour des salariés déjà en poste au sein de notre réseau. Cela permet notamment une montée en compétences sur des thématiques peu abordées dans les formations d'éducateurs sportifs comme les ressources humaines, la gestion de projet, la communication, la sociologie des pratiques, la gestion financière et la fiscalité...

5- Structurer une offre de formation ouverte à l'apprentissage qui réponde aux enjeux de développement de la pratique.

Le monde des sports de Pagaie est confronté à un manque de diplômés professionnels capables de répondre aux besoins d'emplois du réseau.

Trois types de formations professionnelles sont proposées :

- Les certificats de branches
- Les formations diplômantes du Ministère en charge des sports,
- Les formations universitaires (STAPS, Deust).

La FFCK est délégataire de la branche sport pour l'organisation et la gestion des CQP moniteur de Canoë Kayak sur le territoire. La mise en œuvre de ces formations constitue, notamment via la voie d'accès fédérale, une première étape dans la professionnalisation de nos structures sans mettre en péril le fonctionnement associatif.

Dans cette logique et pour répondre à un enjeu fort de l'emploi saisonnier en eau vive, la FFCK travaille actuellement avec la branche sport à la mise en œuvre d'un CQP Raft et Nage en Eau Vive.

Enfin, de nombreux salariés sont issus de la filière universitaire STAPS. Il paraît aujourd'hui indispensable de développer des partenariats durables avec les universités qui proposent une option Sport de Pagaie dans leur cursus d'apprentissage. Cela constitue un axe de développement prioritaire pour les prochaines années.

III. Priorités fédérales en 2021 et indicateurs d'évaluation :

Pour l'année à venir une des priorités va être de **soutenir les employeurs fragilisés** par la crise sanitaire avec un enjeu fort de 0 licenciement pour des raisons économiques en 2021. Cela passera notamment par l'accompagnement humain et la mobilisation des différents dispositifs d'aides.

Une seconde priorité sera de travailler sur la **pérennisation des postes déjà existants** en accentuant nos actions sur l'accompagnement des structures membres et de leurs salariés vers la mise en place de projets structurants pour le club.

Enfin, la **création de postes centrés prioritairement sur l'encadrement des jeunes au sein des clubs**, sur l'encadrement des publics scolaires et sur l'école de sport et les groupes compétition des clubs est une priorité de la FFCK.

IV. Perspectives

Nous souhaitons que l'année 2021 soit une année de relance de nos structures, la structuration de notre fédération associée aux différents dispositifs existants nous permet d'apporter un accompagnement de qualité.

En parallèle, nous sommes en capacité d'engager de nouveaux travaux en faveur du développement et de l'accompagnement de l'emploi au sein de notre réseau. Cela passera notamment par la création d'un Institut National de Formation. Il nous permettra notamment de structurer davantage l'offre de formation professionnelle. Son lancement est programmé pour 2023.

Aussi, nous travaillerons au développement de l'offre de formation actuellement proposée notamment en ce qui concerne la formation continue de cadres déjà en fonction au sein des structures membres.

Enfin, une actualisation de l'étude réalisée en 2018 sera réalisée en 2021 afin d'avoir des données actualisées de l'emploi au sein de notre réseau et de modéliser un observatoire des emplois au sein de la Fédération.

Annexe 4

Ultramarins

I. Introduction :

L'accompagnement des territoires ultramarins concernés fait écho aux politiques publiques portées par le Ministère chargé des sports. Il revient aux fédérations de prendre en compte les spécificités et contraintes locales liées à la situation des régions et collectivités d'Outre-Mer.

En ce qui concerne la pratique sportive de haut niveau, aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Rio en 2016, les champions ultramarins représentaient 12% de la délégation française et 19% des médaillés.

La campagne PSF s'adresse aux territoires suivants : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion. Les autres territoires peuvent s'appuyer sur cette fiche pour élaborer leurs demandes de subvention auprès des services territoriaux de l'Etat.

II. Objectifs du projet fédéral 2021 – 2024

A. Contexte Fédéral

Une des priorités du projet fédéral, conduit par le bureau exécutif de la Fédération Française de Canoë-kayak et des Sports de Pagaie concerne les territoires ultramarins. Il s'agit de permettre à ces territoires éloignés de développer les sports de pagaie sur leurs territoires, sur l'ensemble des axes du projet fédéral, en valorisant leurs sites de pratique souvent exceptionnels et leurs ressources territoriales et locales.

B. Objectifs sur l'olympiade

Améliorer la dynamique de développement du Canoë-kayak et sports de pagaie sur chaque territoire en renforçant le lien entre le projet de développement Régional et celui des clubs.

Afin de mettre en œuvre sa politique d'accompagnement, de formation et de détection sur l'ensemble des territoires Ultra marin, le projet fédéral 2021-2024 s'engage autour de 3 axes ciblés.

III. Priorités fédérales en 2021 :

A. Priorité 1

La promotion du développement de nos sports de pagaie : fédérer, développer, former

Formation et communication : développer un référentiel de compétences à acquérir pour favoriser l'évolution des pratiques en connexion avec contexte territorial. La stratégie de formation visera à mettre en place un programme évolutif.

Il s'agit de toute action visant à développer les sports de pagaie sur les territoires

Exemples d'actions :

- « Accompagnement à l'élaboration du projet territorial » : élaboration d'un projet global déclinable et adaptable aux contraintes locales. Prise en charge du déplacement d'un cadre sur le territoire pour accompagner les changements.
- « Proposer un programme de formation sur les territoires UM » : quand l'offre de formation d'un territoire ou d'un département est différente de celle du dispositif fédéral, la priorité sera l'élaboration d'un calendrier de dates et organisation de temps d'informations favorisant les échanges sur les problématiques de mise en place.
- « Achat de matériel spécifique de sécurité de l'activité » : Mise en place au sein des territoires d'un plan d'investissement et de renouvellement de matériels et équipements de sécurité : exemple : achats de gilets de sauvetage pour une pratique sécurisée.
- « Matériel adapté à la pratique jeune » : Achats de matériels permettant de proposer aux jeunes du matériel adapté à leur morphologie : exemple achat de Va'a enfant et V3, favorisant ainsi le développement des activités permettant de maintenir les jeunes dans une activité physique, de développer des savoirs faire et des savoirs être utiles à la progression dans les sports de pagaies, et de prendre du plaisir.

B. Priorité 2

L'accession au sport de haut niveau : performer

Il s'agit de l'accompagnement de l'accession au sport de haut niveau dans les disciplines Olympiques du Slalom, de la Course en Ligne et du Para Va'a.

L'aide financière peut aider aux charges relatives à l'encadrement et la formation professionnels*, à l'achat de matériel adapté...

Exemple : développement du site d'Eaux vives de Sainte Suzanne à la Réunion et du foyer de performance Espoirs course en ligne de Pointe à Pitre en Guadeloupe, foyer de performance Para Va'a en Nouvelle Calédonie.

** Dans le cadre du PSF, la prise en compte de charges relatives à l'encadrement professionnel est restreinte aux salarié.es ne bénéficiant pas d'aide à l'emploi. Le montant des charges de personnel ne prend en compte que le temps de travail consacré à la préparation et à l'encadrement de l'action.*

C. Priorité 3

Favoriser la pratique des personnes à mobilité réduite : développer

Toute action visant à développer et favoriser la pratique Handi peut bénéficier d'une aide financière dans le cadre du PSF. Ces actions seront portées par les ligues et comités régionaux:

Du développement de la pratique en favorisant l'accès des personnes en situation de handicap. A l'accession au sport de Haut Niveau et notamment avec la pratique du para Va 'a en compétition (Jeux Paralympiques, Championnat du Monde), trois nouvelles épreuves de Va 'a sont inscrites au programme para canoë dont une épreuve féminine et 2 épreuves masculines. Il conviendra de rechercher et détecter les personnes possédant le handicap requis et confirmé en classification.

Exemples d'actions : favoriser l'achat de pirogues adaptées au handicap.

IV. Indicateurs d'évaluation

- . Augmentation du nombre d'affiliations des clubs dans les territoires
- . Nombre de formations mises en place
- . Nombre de cadres formateurs et certificateurs formés
- . Nombre de personnes formées
- . Quota de filles concernées en pourcentage.
- . Nombre de diplômes Pagaies Couleurs délivrés.
- . Nombre d'actions destinées aux jeunes.
- . Quantité de matériel dédié aux jeunes pratiquants (bateaux, pagaies, gilets, jupes, etc...).
- . Nombre de clubs concernés par les actions jeunes

V. Perspectives

Dans la continuité de la mise en place de l'accompagnement des territoires UM avec les 2 cadres identifiés depuis 2019, 2021 impulsera la mise en place d'actions spécifiques qui répondront aux besoins identifiés, mais aussi qui prendront en compte le contexte local de pratique qu'elle soit compétitive ou de loisirs.

Le para Va 'a, les jeunes et la pratique féminine seront des volontés affirmées.

Annexe 5

TOKYO-VAIRES-PARIS

I. Introduction :

Le TOKYO-VAIRES-PARIS est l'événement « grand public » majeur de l'année 2021 qui sera organisé, sous réserve de l'évolution positive de la situation sanitaire, sur le stade nautique olympique de Vaires-sur-Marne, du 6 au 10 octobre prochains. A la fois sportif, ludique et convivial, cet événement concernera toutes les disciplines de la Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de pagaie, réunis à cette occasion pour une grande fête des sports de pagaie.

Cette manifestation relève d'un double enjeu :

- Mettre à l'honneur les sportives et les sportifs ayant représenté la France en 2021, aux Jeux Olympiques et paralympiques de TOKYO sur les disciplines olympiques/paralympiques, ET sur les échéances internationales majeures pour les disciplines non olympiques et de haut-niveau fédéral.
- Valoriser nos disciplines, et mettre tout particulièrement en avant nos jeunes (nous nous tournons vers 2024... et au-delà) autour d'un moment fort et symbolique.

C'est dans cette optique et dans ce cadre qu'est programmé un « Challenge Jeunes », les samedi 9 et dimanche 10 octobre.

Le format de ce « Challenge jeunes » sera le suivant :

- Chaque région, via son CRCK, est invitée à constituer une équipe régionale de 8 pagayeurs (équipe mixte) ;
- Les équipes ainsi constituées seront amenées à se confronter durant tout le weekend sur une demi-douzaine de disciplines, avec un système de points ;
- Un podium « jeune » sera organisé le dimanche en fin de matinée pour valoriser les compétiteurs.

Les comités régionaux ont la possibilité de déposer une demande de subvention dans le cadre du PSF 2021 pour la prise en charge (sur une base forfaitaire) des frais suivants :

- Transport ;
- Hébergement / restauration.

II. Objectifs du projet fédéral 2021 – 2024

A. Contexte Fédéral

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 vont constituer une formidable vitrine pour la FFCK et la mise en avant de ses disciplines.

Ils vont constituer, et c'est le fil conducteur du projet fédéral 2020/2024, un tremplin et un moteur pour ancrer l'héritage de notre fédération.

Organiser dans le cadre de l'événement de retour des Jeux un « challenge jeunes » vise tout particulièrement à mettre en avant notre volonté de faire de la cible « jeunes » la priorité fédérale pour l'olympiade.

B. Objectifs sur l'olympiade

Les objectifs sont doubles :

- Faire monter en puissance l'événementiel sur le territoire de Vaires-sur-Marne ;
- (Re)dynamiser la dynamique « jeunes » sur l'olympiade et les suivantes.

III. Priorités fédérales en 2021 :

A. Priorité 1 : Dynamiser le territoire dès le retour des JO de TOKYO 2021

L'organisation de cette grande « fête des sports de pagaie » constituera le premier temps fort « grand public » sur le futur site olympique, et une bascule entre l'olympiade Tokyo et l'olympiade Paris 2024.

Il permettra d'envoyer un signal à la population locale dans la perspective de l'ancrage durable des sports de pagaie, avec l'ambition de faire de ce territoire à plus moins court terme une « terre de pagaie ».

L'objectif de cet événement au niveau territorial est multiple :

- Faire (re)découvrir la diversité de nos disciplines et embarcations ;
- Accroître le nombre de licencié.es ;
- Mobiliser les collectivités locales (conseil régional, conseil départemental, communauté d'agglomération, communes voisines ;
- Mobiliser les entreprises locales ;
- Travailler avec les écoles et collèges/lycées, etc...
-

B. Priorité 2 : Organiser une « fête des sports de pagaie » afin d'augmenter le nombre de licencié.es

L'objectif est de donner envie aux plus jeunes, et à leurs familles, de se tourner vers nos clubs locaux dès la rentrée prochaine.

IV. Indicateurs d'évaluation

- Nombre de régions participant au « challenge jeunes »
- Augmentation du nombre de licencié.es jeunes
- Mobilisation des clubs pour l'accueil de nouveaux pratiquants.

V. Perspectives

La thématique de la relance de la dynamique « jeunes » sera centrale tout au long de l'olympiade.

Ce format « challenges jeunes » multidisciplinaire sera reproposé régulièrement lors de nos différentes manifestations.

De plus en plus d'événements de loisir et de découverte seront organisés sur l'ensemble du territoire national.

Annexe 6

Paracanoë / Handikayak

I. Introduction

Le développement de nos pratiques handikayak et paracanoë fait partie du projet fédéral 2021-2024, décliné autour des axes stratégiques de l'olympiade. Cet objectif est en phase avec les politiques publiques qui sont portées par notre ministère de tutelle.

Les actions menées en faveur de ce public et pouvant bénéficier d'un financement dans le cadre du PSF peuvent être portées prioritairement par les clubs.

Dans le cadre de l'accès à l'Emploi Sportif Qualifié (ESQ) les CDCK et les CRCK peuvent également obtenir un soutien financier. Sur ce dernier point le Comité Paralympique Sportif Français (CPSF) apporte un soutien financier très important à hauteur de 17,6K€ /an/sur 3 ans.

Les clubs ayant déjà obtenu un soutien financier dans le cadre de l'appel à projet handikayak EDF en direction des personnes en situation de handicap, ne seront pas prioritaires au titre du PSF 2021 dans les arbitrages ou si le projet présenté a déjà obtenu une aide.

Enfin il faudra pour toute demande d'aide enregistrer votre structure sur le site handiguide, qui référence toutes les disciplines et toutes les structures. C'est par ailleurs une démarche de plus en plus demandée par les collectivités pour l'obtention d'aide en direction des sports handi, et qui donnera du crédit à vos actions.

[Accueil - HandiGuide des Sports](#)

II. Rappel des objectifs du Projet Fédéral

- PERFORMER : Augmenter le nombre d'athlète et performer lors des échéances internationales et des jeux paralympiques
- CELEBRER LES JEUX : Favoriser la pratique du ck pour le plus grand nombre et pour tous les publics
- CONSTRUIRE UN HERITAGE

III. Priorités paracanoë et handikayak

A. Paracanoë (compétition)

Toutes les actions visant à développer le paracanoë, soit en recrutant, soit en accompagnant la démarche avec de l'encadrement, de l'équipement, de la mise en accessibilité.

Participer aux différentes échéances compétitives prioritairement en eau calme mais également en mer.

B. Handikayak (développement et loisir)

Toutes les actions visant à développer les pratiques en faveur de tous les types de handicaps (moteur/sensoriel et mental psychique). Se rapprocher des acteurs du handicap dans le sport : clubs et comités handisport ou sport adapté. Se rapprocher des collectivités afin de les associer notamment sur les aspects concernant les aménagements et mise en accessibilité.

Les actions destinées aux jeunes en situation de handicap seront prioritaires dans les choix des Conférences territoriales des sports de pagaie.

Exemples d'actions :

- Aménager l'accès au local, à la mise à l'eau
- Investir dans du matériel spécifique adapté ou adaptable
- Organiser des journées de découverte, suivi d'accueils réguliers ou d'adhésions
- Organiser des journées de détection d'athlète (nouveau ou venant d'autres fédérations)
- Organiser l'accueil du handikayak lors des événements
- Former les cadres du club (bénévoles et salariés), avec les instances Handisport et Sport Adapté
- Développer l'accueil des non et mal voyants

Critères :

- Augmentation du nombre d'athlètes paracanoë éligibles
- Augmentation du nombre d'athlètes féminines
- Augmentation des jeunes pratiquants
- S'équiper pour performer et pratiquer le paracanoë
- S'équiper pour développer et accueillir différents handicaps
- S'équiper et ou organiser la mise en accessibilité du site, de la structure.
- Conventionner avec des structures handisport ou sport adapté
- Communiquer sur les pratiques handikayak pour mieux les promouvoir
- Se référencer dans le Handiguide [Accueil - HandiGuide des Sports](#)

Annexe 7

Lutte contre les Violences

I. Introduction :

Les dénonciations publiques de faits de violences dans le sport ont libéré la parole de nombreux.euses victimes ou témoins. Afin de mieux prévenir et accompagner les victimes présumées, la sensibilisation et la formation de nos licenciés à la lutte contre tous type de violences fait partie des priorités du projet fédéral 2021-2024.

Cet objectif fait écho aux politiques publiques portées par le Ministère en charge des Sports visant à lutter contre ce fléau qui atteint les plus fragiles, pour faire de nos pratiques à la pagaie des temps d'épanouissement et de construction de la personnalité.

Ainsi, les actions menées en faveur des luttes contre les violences dans le sport étant portées par vos structures (clubs, CDCK et CRCK) seront éligibles à un financement dans le cadre du PSF.

II. Objectifs du projet fédéral 2021 – 2024

A. Contexte Fédéral

En 2020, la Commission de discipline FFCK a rendu quatre décisions : deux suspensions temporaires, effectives jusqu'au prononcé définitif de l'enquête pénale et deux radiations définitives. Trois d'entre elles sont en rapport avec des faits de violences sexuelles.

Les violences dans le sport englobent plus largement toute sorte d'atteintes aux droits de l'Homme.

Le contrôle d'honorabilité s'étendant désormais au cadre des bénévoles et dirigeant.e.s ; les associations sportives peuvent s'attendre à une augmentation du nombre d'affaires à signaler.

La FFCK, en partenariat avec l'association Colosse Aux Pieds d'Argile (CAPA) s'engage à vous accompagner dans ces démarches.

B. Objectifs sur l'olympiade

L'objectif principal est, avec le soutien de la cellule Stop Violences FFCK, de vous permettre de sensibiliser, prévenir et mener des actions pour former aux bonnes pratiques à adopter, afin que chaque licencié puisse s'exprimer et s'épanouir dans sa pratique des sports de pagaie.

III. Actions Stop Violences dans le sport éligibles au PSF

2021 :

Voici les actions éligibles au PSF 2021 à mettre en œuvre dans votre structure, sont également détaillées l'ensemble des actions que chaque niveau de structure doit mettre en œuvre sur 2021, même si celles-ci n'engagent pas de frais :

	CRCK	CDCK	Club	Frais estimé
Page des appels à l'action Stop Violences	Page d'accueil site internet	Page d'accueil site internet	Locaux communs	Impression
Page et liens des outils de prévention et utilisation des outils Stop Violences - CAPA	Liens des outils mise à disposition sur l'espace dédié de votre site internet	Liens en page d'accueil site internet	Locaux communs et vestiaires	Impression et affichage des kits diffusés par le réseau FFCK
Mise en place d'un espace dédié à la mise à disposition de la fiche de prévention également	site internet et autres moyens de communication	Site internet	Bureau du club	Impression et partage des fiches
Organisation d'actions de sensibilisations et de formations à l'attention de	Bénévoles et salariés sur les formations fédérales via votre CTR ; au sein de vos structures PPF avec une sensibilisation CAPA	Bénévoles, salariés et dans vos structures du PPF, via le CTR ou CAPA	Bénévoles	Intervention de sensibilisation CAPA 350€/intervention de 2h + guides et affiches pédagogiques
Relayer et faire remonter à la FFCK les dates d'actions et le nombre de licenciés sensibilisés - formés	En région, sur les structures PASS via les interventions CTR, CAPA, CDOS	Dans le département via les interventions CDOS, CAPA	Au sein du club via les interventions CAPA, FFCK	

de ues	Aux comités Départementaux	Aux clubs	à vos adhérents	impression
pute de pantes	Renseigner la fiche de signalement et l'adresser à stopviolences@ffck.org ou CAPA	Renseigner la fiche de signalement et l'adresser à stopviolences@ffck.org	Renseigner la fiche de signalement et l'adresser à stopviolences@ffck.org	

IV. Indicateurs d'évaluation

Communication, prévention	<ul style="list-style-type: none"> . Nombre d'actions de sensibilisation . Nombre ou fréquence de diffusion d'outils, de support de prévention . Nombre d'intervention de Sensibilisation
Sensibilisation, Formation	<ul style="list-style-type: none"> . Nombre de licenciés, d'éducateurs.ices bénévoles et salariés sensibilisés (CAPA ou via le.la CTR). . Nombre de formateurs.ices, dirigeants formés (CAPA ou via le.la CTR) . Nombre de diffusion, de relais des modules 1X1h et 2X3h Stop Violences
Signalement à la moindre suspicion	<ul style="list-style-type: none"> . Durée entre le recueil des faits, la transmission du signalement et le relais aux autorités compétentes . Nombre de contrôle d'honorabilité

V. Perspectives

Sensibilisation et prévention large concernant tous type de violences que nos licenciés, quel que soit leurs fonctions, peuvent rencontrer dans le sport.

ANNEXE 8

Codes pour le dépôt de demande de subvention Compte Asso

Libellé subvention	Code subventions
FFCK - France - Projet sportif fédéral	1047
FFCK - Auvergne-Rhône-Alpes - Projet sportif fédéral	1048
FFCK - Bourgogne-Franche-Comté - Projet sportif fédéral	1049
FFCK - Bretagne - Projet sportif fédéral	1050
FFCK - Centre-Val de Loire - Projet sportif fédéral	1051
FFCK - Grand Est - Projet sportif fédéral	1052
FFCK - Hauts-de-France - Projet sportif fédéral	1053
FFCK - Île-de-France - Projet sportif fédéral	1054
FFCK - Normandie - Projet sportif fédéral	1055
FFCK - Nouvelle Aquitaine - Projet sportif fédéral	1056
FFCK - Occitanie - Projet sportif fédéral	1057
FFCK - Pays de la Loire - Projet sportif fédéral	1058
FFCK - Provence-Alpes-Côte d'Azur - Projet sportif fédéral	1059
FFCK - Guadeloupe - Projet sportif fédéral	1060
FFCK - Martinique - Projet sportif fédéral	1061
FFCK - Guyane - Projet sportif fédéral	1062
FFCK - La Réunion - Projet sportif fédéral	1063
FFCK - Mayotte - Projet sportif fédéral	1064

Pour les Clubs et CDCK : dépôt des dossiers de demande de subvention sur le code subvention correspondant à sa région.

Pour les CRCK : dépôt des dossiers de demande de subvention sur le code subvention FFCK – France – PSF : code 1047